



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe générale sur les activités polluantes

Question écrite n° 75128

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur l'assujettissement des entreprises à la TGAP. Il lui demande notamment si des entreprises de traitement des eaux industrielles, qui séparent l'eau des hydrocarbures, l'eau repartant dans une station d'épuration et les hydrocarbures étant revendus en combustibles de substitutions à des industriels, peuvent échapper à la TGAP, dans la mesure où cette taxe, ne s'appliquant qu'en cas de destruction des déchets, ne peut s'appliquer en cas de revente des hydrocarbures.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75128

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3519

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)